

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 31 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le jeudi 25 septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et représentée : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
Quorum : 6

Nadine PACALET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 - BP 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif pour l'exercice 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande du Service Comptable, il convient de modifier des imputations comptables en recettes pour la subvention du Fonds vert et en dépenses pour le mandatement de la participation à l'agglomération.

Monsieur le Maire indique que pour effectuer les opérations nécessaires, des articles doivent être alimentés :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 13	1338	Autres subventions d'investissement	32 915,82 €
R 13	1348	Autres subventions d'investissement	32 915,82 €

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 014	739211	Attributions de compensation	+ 26 000,00€
D 65	65 5688	Attributions de compensation	-26 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Approuve** les opérations comptables ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Le Secrétaire de séance
Nadine PACALET

Date de publication sur le site internet : 02 OCT. 2025